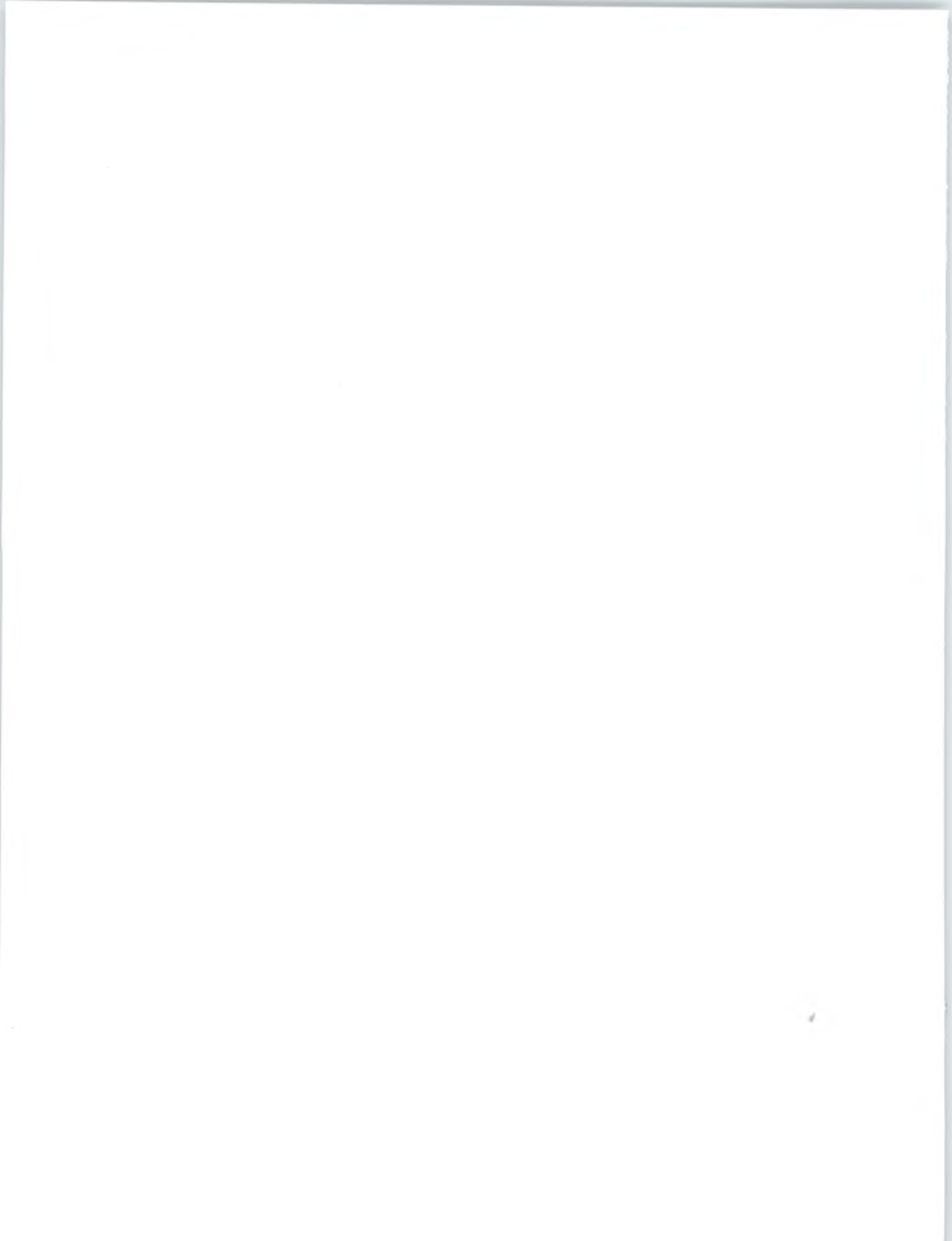


RAPPORT ANNUEL 2002-2003



Ordre des géologues
du Québec





SOMMAIRE

page

3 Lettres de présentation

4 Rapport du président

6 Activités du Bureau

7 Principales résolutions adoptées

11 Rapport du Syndic

12 Rapports d'activité

12 Comité de révision

12 Comité de discipline

13 Comité des examinateurs

13 Comité des normes d'admission

14 Comité de la formation continue

15 Comité consultatif sur la géologie de l'aménagement

16 Comité consultatif sur l'environnement

17 Renseignements généraux

Annexe Rapport des vérificateurs

COORDONNÉES

Ordre des géologues du Québec
1117, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 912
Montréal (Québec) H3B 1H9

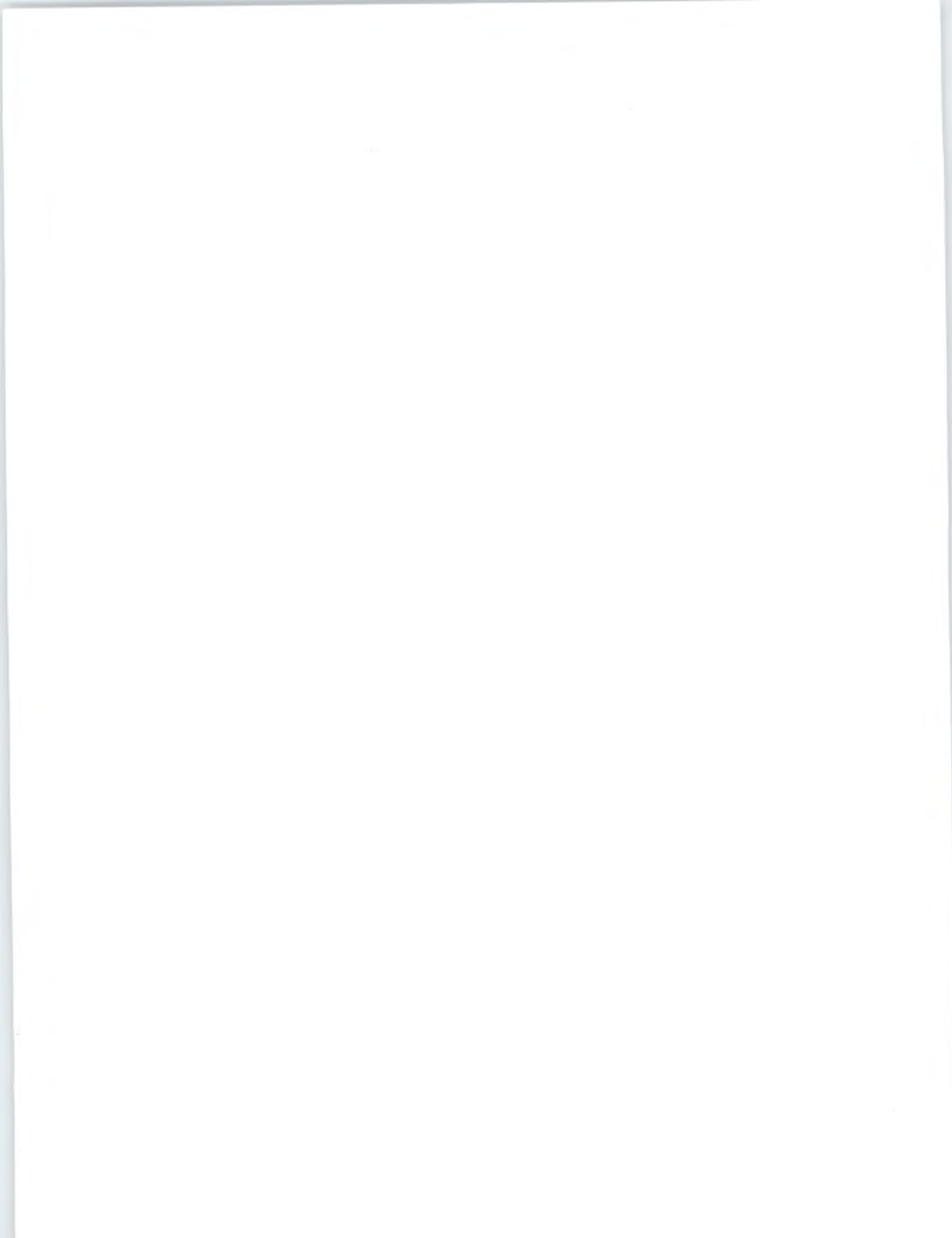
téléphone : (514) 278-6220

télécopieur : (514) 278-7591

sans frais : 1-888-377-7708

courriel : info@ogq.qc.ca

site : <http://www.ogq.qc.ca>



**LETTRES
DE
PRÉSENTATION**

Québec, juin 2003

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des géologues du Québec pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre responsable de l'appli-
cation des lois professionnelles,

Marc Bellemare

Montréal, juin 2003

Monsieur Marc Bellemare
Ministre de la Justice et Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des géologues du Québec pour son deuxième exercice financier compris entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

Michel A. Bouchard, géo. Ph.D.

Montréal, juin 2003

Me Jean-K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le deuxième rapport annuel de l'Ordre des géologues du Québec pour les travaux effectués au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

Michel A. Bouchard, géo. Ph.D.



RAPPORT DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir et fierté renouvelée que je vous présente le second rapport annuel de l'Ordre des géologues du Québec. Comme nécessaire, il contient un résumé de la tâche accomplie au cours de cette deuxième année, notamment l'ensemble des résolutions adoptées par le Bureau, ainsi que les états financiers de l'Ordre. Le second Bureau s'est attaché à poursuivre la tâche exigeante de la mise en place de l'appareil réglementaire nécessaire au fonctionnement de l'Ordre. Le Bureau a été amené à siéger exceptionnellement dix fois au cours des derniers douze mois. Le travail n'est pas entièrement achevé mais le rythme et l'ampleur des travaux effectués au cours de cette seconde année d'existence présagent du succès complet de la mise en place de tous les instruments de l'Ordre avant la fin de sa troisième année.

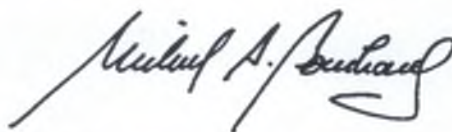
Aujourd'hui plus que jamais, la profession continue d'évoluer dans ses applications et déborde les domaines stricts des ressources naturelles traditionnelles. Une part de plus en plus importante des géologues et des géophysiciens s'occupe en particulier de prévention des risques naturels, de recherche et de protection des eaux souterraines, d'aménagement et d'utilisation prudente du territoire, de changements climatiques, de protection des nappes, d'utilisation des matériaux naturels (par exemple, les matériaux à faible potentiel de gonflement, de détérioration ou de fracturation par le gel, dépourvus de pyrite ou autres composants non souhaitables). Les géologues sont aujourd'hui hydrogéologues, géophysiciens, géomorphologues, structurologues, pétrologues, paléontologues, minéralogistes. Ils ont tous en commun l'étude de la Terre, dans ses dimensions locales comme globales, et la préservation de ses richesses. Les géologues sont ainsi de plus en plus désignés, ici comme ailleurs et particulièrement en Europe, sous le vocable de géoscientifiques. Il nous faudra nous assurer que ce changement de désignation ne compromet pas la protection du public en regard de la pratique professionnelle des géologues québécois.

L'année dernière, je soulignais le caractère essentiel de mobilité chez les géoscientifiques. Une enquête menée en 1999-2000 par l'*Association of State Board of Geologists (USA)*, enquête incluant les géoscientifiques canadiens et québécois, montrait qu'en moyenne, les géologues canadiens oeuvraient chaque année dans quatre juridictions au Canada. Par exemple, il est courant pour un géologue ou un géophysicien québécois, dont le bureau est au Québec, de travailler sur une propriété minière en Ontario, d'évaluer une propriété minière au Labrador et d'effectuer un levé sur un terrain en Colombie-Britannique ou au Nunavut. C'est dire l'importance pour les géologues de la mobilité professionnelle entre les juridictions au Canada. C'est ainsi que l'Ordre a conclu avec son homologue ontarien, *The Association of Professional Geoscientists of Ontario*, une entente bilatérale de mobilité en regard de la pratique occasionnelle comme de la pratique temporaire. De même, l'OGQ a entériné l'entente de mobilité pancanadienne du

Conseil canadien des Géoscientifiques Professionnels. Au cours de l'année qui vient, nous comptons mettre en place plusieurs autres ententes bilatérales de mobilité complète au sein du Canada, et éventuellement à l'étranger.

Au terme de cette seconde année, je tiens à remercier tout d'abord les membres du deuxième Bureau de l'Ordre qui ont su répondre aux attentes et atteindre les objectifs que nous nous étions fixés. Je tiens en particulier à remercier Messieurs Christian D'Amours et Marc Boivin qui quittent le Bureau cette année et dont les contributions à l'Ordre resteront remarquables. Marc Boivin continuera d'assurer la représentation de l'Ordre au sein du Conseil canadien des Géoscientifiques Professionnels, où il agira à titre de président-élu en 2003-2004 et président en 2004-2005. Quant à moi, j'entreprendrai un troisième mandat comme président de l'Ordre avec le souci de mener à terme sa naissance et son installation et d'assurer son essor.

Je tiens enfin à remercier les officiers de l'Office des professions du Québec, notamment Me Jean-Martin Poisson, dont le concours dans cette période d'installation s'est avéré essentiel et constant. Enfin, je tiens aussi à remercier tous les membres de l'Ordre, qui vivent avec nous ces moments historiques de la fondation d'un ordre professionnel.



Michel A. Bouchard, géo. Ph.D.
Président

ACTIVITÉS DU BUREAU

MEMBRES DU BUREAU

(JUSQU'AU 9 SEPTEMBRE 2002)

M. Michel A. Bouchard, géo., président
M. Aimé Bensoussan, géo.
M. Marc Boivin, géo.
M. Pierre Crépeau, géo.
M. Christian D'Amours, géo.
M. Alain C. Liard, géo.
M^{me} Gisèle G. Roy, administratrice nommée
M^{me} Louise Turgeon, administratrice nommée

MEMBRES DU BUREAU

(APRÈS LE 9 SEPTEMBRE 2002)

M. Michel A. Bouchard, géo., président
M. Marc Boivin, géo.
M^{me} Marie-France Bugnon, géo.
M. Christian D'Amours, géo.
M. Martin Poulin, géo.
M. Robert P. Wares, géo.
M^{me} Gisèle G. Roy, administratrice nommée
M^{me} Louise Turgeon, administratrice nommée

EMPLOYÉS PERMANENTS (SIÈGE SOCIAL)

Au 31 mars 2003, l'Ordre compte trois employés permanents, soit :

- M. Alain C. Liard, géo., Directeur général et Secrétaire
- M^{me} Christine Daffe, Adjointe au Directeur général
- M^{me} Jacinthe Tremblay, Adjointe administrative, admission et services aux membres

RÉUNIONS DU BUREAU

Au cours de son deuxième exercice, le Bureau a tenu dix réunions, dont une réunion extraordinaire par conférence téléphonique. À chaque séance, le Bureau reçoit les rapports d'activité du Secrétaire et directeur général, ainsi que des comités statutaires et ad hoc.

Réunion	Date	Lieu
5 ^e	3 avril 2002	Montréal, siège social
6 ^e	30 avril 2002	Montréal, siège social
7 ^e	28 mai 2002	Montréal, siège social
8 ^e	9 juillet 2002	Montréal, siège social
9 ^e	6 août 2002	Montréal, siège social
10 ^e	9 septembre 2002	Rouyn-Noranda, Hôtel des Gouverneurs
11 ^e	16 octobre 2002	Montréal, siège social
12 ^e	29 novembre 2002	Sainte-Foy, SOQUEM
13 ^e	5 février 2003	Conférence téléphonique
14 ^e	17 février 2003	Montréal, siège social

Principales résolutions adoptées

Au cours de l'exercice 2002-2003, près de 70 résolutions ont été adoptées par le Bureau. Les principales décisions du Bureau sont présentées ci-dessous; le numéro des résolutions apparaît entre parenthèses.

CONSTITUTION DU BUREAU

Les premières élections des administrateurs ont eu lieu avec clôture du scrutin le 19 août 2002. Trois scrutateurs ont été désignés pour le dépouillement du scrutin : Luc Arsenault, géo., Martin Durocher, géo., et Giovanni Osellame, géo. (9.8.2)

Suite à l'élection des administrateurs, lors de la première réunion du nouveau Bureau, Michel A. Bouchard est élu président de l'Ordre (10.2.1).

COTISATIONS ET FRAIS

Les frais divers et les cotisations pour l'exercice 2003-2004 ont été fixés et adoptés comme suit :

- Cotisation annuelle membre géologue : 395\$ (14.9.4)
- Cotisation annuelle membre stagiaire : 150\$ (14.9.4)
- Cotisation annuelle membre inactif : 150\$ (14.9.4)
- Cotisation annuelle membre à la retraite : 100\$ (14.9.4)
- Cotisation annuelle membre géologue inscrit à l'Ordre des ingénieurs du Québec : 250\$ (14.9.4)
- Frais de demande d'admission : 100\$ (7.8.5)
- Frais de demande de reclassement : 50\$ (7.8.5)
- Frais de demande de sceau : 50\$ (7.8.5)
- Frais pour chèque sans provision : 35\$ (7.8.5)
- Frais de demande d'autorisation spéciale (article 33)¹ : 100\$ (12.9.9)
- Cotisation pour permis temporaire retreint (entente APGO) : 195\$ (12.9.9)
- Frais de pénalité lors d'une infraction au Règlement sur les frais : 500\$ (13.6)
- Frais d'examen : 150\$ (12.9.9)

¹ Ces frais ne sont pas exigés dans les cas d'une demande d'autorisation spéciale faite dans le cadre d'une entente de mobilité bilatérale avec une association de géoscientifiques professionnels canadienne.

ADMISSIONS ET RADIATIONS

À chacune des réunions du Bureau, les administrateurs adoptent la liste des admissions et radiations consignées au procès-verbal. Au cours de l'exercice 2002-2003, l'Ordre a délivré 207 nouveaux permis, dont 10 conformément à l'article 86g du Code des professions, et compte 58 radiations, parmi lesquelles 39 résultent de démissions et 19 du non-paiement de la cotisation annuelle.

AFFAIRES DE L'ORDRE

Préparation et dépôt d'un budget prévisionnel

Le Secrétaire de l'Ordre, Alain C. Liard, a préparé et déposé un budget provisoire pour l'année 2002-2003. Ce document est examiné et discuté par les membres du Bureau qui l'adoptent à l'unanimité (5.5.1).

Nomination aux comités statutaires et comités ad hoc

Durant l'exercice, de nouveaux comités ont été créés et des membres ont été nommés aux comités existants et aux nouveaux comités.

Comité de révision

Myles Carter, géo., responsable du comité (7.6.2)

Rock M. Poulin, géo. (7.6.2)

Louise Turgeon (7.6.2)

Comité de discipline

Me Carole Marsot, nommée par l'OPQ (29 mai 2002)

André Bérriault, géo. (11.10.2b)

Jean-Marc Charbonneau, géo. (11.10.2b)

Jean Descarreaux, géo. (11.10.2b)

Rock M. Poulin, géo. (11.10.2b)

Comité d'inspection professionnelle

Marcel Vallée, géo. (11.10.2b)

Philippe Cloutier, géo. (14.10.1.3)

Comité des examinateurs

Normand Goulet, géo. (12.10.2)

Comité consultatif sur la géologie de l'aménagement

Rock M. Poulin, géo. (9.8.4.2)

Réglementation de l'Ordre

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Bureau de l'Ordre a adopté quatre règlements et une liste de diplômes, tels qu'énumérés ci-dessous:

- Règlement sur les affaires internes (5.7.2 ; 6.6.1)
- Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes (7.8.2 ; 9.7.2 ; 14.9.2.1)
- Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des géologues du Québec (9.7.3)
- Règlement sur le comité d'inspection professionnelle (11.9.2 ; 12.9.2)
- Liste des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis (14.9.2.3)

De plus, le moratoire de l'APGGQ concernant l'application des exigences de connaissances de pratiques professionnelles lors de l'admission a été prolongé jusqu'à l'adoption de nouveaux règlements pour l'admission par l'Ordre (11.10.2a).

Mobilité professionnelle

La profession de géologue se distingue des autres professions par la proportion élevée des géologues qui exercent dans plus d'une province ou d'un pays. L'Ordre travaille donc de concert avec les organismes d'encadrement professionnel d'autres juridictions pour encadrer et faciliter la mobilité professionnelle des géologues. Dans ce cadre, l'Ordre a résolu d'adhérer (5.8.2) à l'entente de mobilité pancanadienne. De même, l'Ordre a résolu de conclure une entente bilatérale avec l'*Association of Professional Geologists of Ontario* (APGO) (12.10.3).

Prix, bourses et commandites

L'Ordre a continué la tradition de reconnaître l'excellence professionnelle en attribuant les prix du Mérite géoscientifique (11.10.3). Les prix suivants ont été remis aux récipiendaires désignés lors d'une cérémonie à Québec, le 27 novembre 2002.

M. Pierre-André Bourque, Prix Côme-Carbonneau

M. Pierre M. Crépeau, Mérite Aménagement-Environnement

M. Yvon Héroux, Mérite Ressources

L'Ordre continue aussi la remise de bourses de 500\$ aux étudiants méritants du premier cycle (4.7.5). Les récipiendaires en 2002 sont Patrice Barbe (Université du Québec à Chicoutimi), Jean-François Gagnon (Université Laval), Hugues Gagnon Boisvert (École Polytechnique), Olivier Nadeau (Université du Québec à Montréal) et Sonya Neilson (Université McGill).

L'Ordre appuie aussi occasionnellement des manifestations et événements intéressant les géologues et futurs géologues. Au cours de l'exercice, l'Ordre a remis : – 200\$ pour le meilleur projet en sciences de la Terre dans le cadre de la Super Expo-sciences Bell 2002 qui s'est déroulée à Hull; – 1000\$ à l'Association minière du Québec pour la tenue de la Semaine minière (7.9.6); – 500\$ à l'Association of Engineering Geologists (AEG.), section de Montréal, à l'occasion du Colloque sur la problématique des shales pyriteux (11.10.5); – 300\$ à l'Association des étudiantes et étudiants du Département des Sciences de la Terre et de l'atmosphère de l'Université du Québec à Montréal (14.10.3.1) pour « Jeux de géologie », organisé par l'ensemble des départements de géologie du Québec; – 250\$ au Département de Géologie de l'Université Laval pour le « Concours de photos » des étudiants du 1^{er} cycle.

Représentation de l'Ordre

L'Ordre désigne des représentants sur divers comités et auprès d'organismes externes.

- Comité sur la politique ministérielle des sites géologiques exceptionnels : Michel A. Bouchard et Gilbert Prichonnet (5.8.8)
- Commissions du Conseil Supérieur de l'Éducation : Michel Rochelleau, Michel Jébrak et Michel A. Bouchard (5.11)
- Comité conjoint des ordres professionnels et de l'Association québécoise de vérifications gouvernementales (COPA) : Martin Poulin, observateur (11.6.3)
- Conseil canadien des géoscientifiques professionnels (CCGP) : Marc Boivin, Président-élu (14.4.1)



RAPPORT DU SYNDIC

Me Neville-Warren Cloutier, géo., Syndic de l'Ordre des géologues, n'a traité aucun dossier durant l'exercice 2002-2003, à savoir aucune décision n'a été rendue du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003. Il n'y a aucune enquête en cours et il n'y a aucune ouverture de nouveau dossier. Le Syndic n'a déposé aucune plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre. Au 31 mars 2003, il n'y a aucun dossier actif et rien à être complété durant la prochaine année.

Activités du syndic 2002-2003

- Enquêtes en cours au début de l'années : 0
- Nombre de dossiers ouverts durant l'année : 0

Total des dossiers : 0

Évolution des dossiers

- Décisions rendues : 0
- Plaintes disciplinaires déposées : 0
- Enquêtes en cours à la fin : 0

Total des dossiers : 0

Nature des interventions du syndic 2002-2003

- Informations obtenues du public : 0
- Informations obtenues d'un membre : 0
- Informations obtenues du Bureau : 0

- Demandes de tenue d'enquêtes du public : 0
- Demandes de tenue d'enquêtes d'un membre : 0
- Demandes de tenue d'enquêtes du Bureau : 0

RAPPORTS D'ACTIVITÉ

COMITÉ DE RÉVISION	Composition du comité Myles A. Carter, géo., responsable du comité Roch Poulin, géo. Louise Turgeon, membre du Bureau Activités du comité Au cours de l'exercice, le comité de révision a étudié un cas. Une revue du dossier et des discussions avec le syndic ont mené à une décision sur le cas soumis. Cette dernière a par la suite été communiquée au plaignant.
COMITÉ DE DISCIPLINE	Composition du comité Me Carole Marsot, présidente André Bériault, géo. Jean-Marc Charbonneau, géo. Jean Descarreaux, géo. Rock M. Poulin, géo. Activités du comité Nombre de plaintes reçues entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003 : une (1). Nombre de décisions rendues entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003 : aucune.

COMITÉ DES EXAMINATEURS	Composition du comité Marc Boivin, géo., responsable du comité Christian D'Amours, géo. Pierre M. Crépeau, géo. André D'Aragon, géo. Michel Jébrak, géo. (jusqu'en novembre 2002) Normand Goulet, géo. (à partir de décembre 2002) Michel Rocheleau, géo. Mandat et activités du comité Ce comité est responsable de l'évaluation des demandes de permis de géologue et géologue stagiaire. Il est actuellement composé de 6 personnes, membres de l'OGQ et exerçant dans les différentes sphères de la géologie. Le comité a tenu dix (10) réunions au cours de l'exercice 2002-2003 en plus d'effectuer deux (2) entrevues avec des candidats. À l'occasion, le comité a sollicité l'avis de spécialistes pour l'aider dans ses évaluations. Le comité a aussi participé à la rédaction des nouveaux formulaires d'admission.
COMITÉ DES NORMES D'ADMISSION	Composition du comité Michel Rocheleau, géo., responsable du comité Marc Boivin, géo. Pierre Cousineau, géo. Pierre M. Crépeau, géo. Michel Jébrak, géo. Alain C. Liard, géo. Anthony William-Jones Mandat et activités du comité Le comité a tenu huit (8) réunions au cours de l'exercice. Ses travaux ont porté principalement sur les règlements d'admission et les examens de l'Ordre en vue de vérifier les connaissances dans les cas de déficiences académiques identifiées. Le comité a formulé deux recommandations au Bureau de l'Ordre : la première porte sur l'adoption d'une liste de diplômes universitaires donnant ouverture au permis délivré par l'OGQ ; la deuxième propose un synopsis d'examen dans le domaine des ressources minérales. Deux projets de règlements sont dans leur stade final d'élaboration et devraient être déposés au Bureau au début du prochain exercice. Ces deux projets de règlement visent les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des géologues du Québec et les normes d'équivalence de diplômes et de formation.



**COMITÉ
DE LA
FORMATION
CONTINUE**

Responsable

Réal Daigneault, géo.

Activités du comité

Un atelier de formation a été organisé au cours de l'exercice 2002-2003 et s'est tenu le 26 novembre 2002 au Château Frontenac de Québec.

Cet atelier avait pour objectif d'exposer la Norme canadienne 43-101, *Information concernant les projets miniers*, laquelle établit les règles qu'un émetteur (société d'exploration minière) doit suivre pour toute déclaration verbale ou information écrite de nature scientifique et technique concernant des projets miniers.

Cet atelier d'une demi-journée a été animé par quatre formateurs :

Pierre Martin, avocat

Luc Arsenault, géologue

Éric Lemieux, géologue

Marcel Vallée, géologue et ingénieur

25 personnes ont participé à la formation.



**COMITÉ CONSULTATIF
SUR LA
GÉOLOGIE
DE L'AMÉNAGEMENT**

Composition du comité

Pierre M. Crépeau, géologue, responsable du comité
Aimé Bensoussan, géologue
Alain Blanchette, géologue
Myles A. Carter, géologue
Marc-André Gélinas, géologue stagiaire
Guy S. Larocque, expert conseil

Mandat du comité

Le mandat du comité consultatif sur la géologie de l'aménagement (CCGA) consiste à soumettre des propositions et des suggestions visant à définir et à contrôler l'exercice de la géologie dans le domaine de l'aménagement, compte tenu des risques naturels et induits pouvant compromettre les intérêts, le bien-être et la sécurité du public.

Activités du comité

Durant l'année 2002-2003, le CCGA a tenu cinq réunions. Plusieurs sujets y ont été traités, dont les principaux suivants :

- Exercice et champ de pratique
- Sensibilisation du public
- Sécurité des barrages
- Présence de la pyrite
- Qualifications

**CONSULTATIF
SUR
L'ENVIRONNEMENT****Composition du comité**

Martin Poulin, géologue, responsable du comité
Pierre Beaudry, géologue
André Bériault, géologue
Michel A. Bouchard, géologue
Luc Champagne, géologue
André D'Aragon, géologue, urbaniste
Alain Liard, géologue
Robert Morin, géologue

Activités du comité

Durant l'exercice 2002-2003, le comité consultatif sur l'environnement (CCE) a participé au Groupe de Travail sur le mécanisme de gestion de la liste des experts appelés à mettre en application la section IV.2.1 «Protection et réhabilitation des terrains » de la loi sur la qualité de l'environnement.

Quatre réunions se sont tenues en 2002 avec la participation des représentants de trois ordres professionnels : l'Ordre des Chimistes, l'Ordre des Géologues et l'Ordre des Ingénieurs. Le Mécanisme de gestion de la liste d'experts a été publié dans la *Gazette Officielle du Québec* en mars 2003.

Le CCE a également fait des commentaires sur le « Projet de règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains » publié le 18 septembre 2002. L'Ordre recommandait d'uniformiser le règlement en spécifiant que tout article demandant un avis sur des conditions hydrogéologiques soit signé par un membre d'un Ordre professionnel, géologue ou ingénieur.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOMBRE D'INSCRIPTIONS ET AUTORISATIONS SPÉCIALES

En vertu de la Loi sur les géologues, les membres en règle de l'APGGQ au 22 août 2001 devenaient titulaires d'un permis de géologue et étaient inscrits au Tableau de l'Ordre. À cette date, l'APGGQ comptait 399 membres dont 22 stagiaires. Ce nombre incluait plusieurs personnes qui participaient à l'APGGQ principalement comme société savante. La transformation de l'Association en ordre professionnel s'est donc accompagnée de l'inscription de membres dits « involontaires ». L'élimination des membres « involontaires » n'était pas achevée à la fin de l'exercice 2001-2002 et s'est achevée au début de l'exercice 2002-2003 par des radiations suite au non paiement de la cotisation.

L'Ordre avait trois classes d'inscriptions et deux classes de permis :

1. permis de géologue, actif, inscrit au Tableau avec plein droit d'exercice.
2. permis de géologue stagiaire, actif, inscrit au Tableau avec droit d'exercice limité.
3. permis de géologue, inactif, soit un détenteur de permis de géologue qui n'exerce pas au Québec pour diverses raisons, ou qui est retraité, au chômage, en congé parental, etc.

Les détenteurs de permis de stagiaire peuvent demander un permis de géologue après avoir acquis l'expérience requise selon les normes de l'Ordre.

Les tableaux suivants résument l'évolution des nombres de membres dans les diverses catégories au cours de l'exercice 2002-2003. De plus, l'Ordre a délivré quatre autorisations spéciales durant l'exercice.

INSCRIPTIONS AU TABLEAU

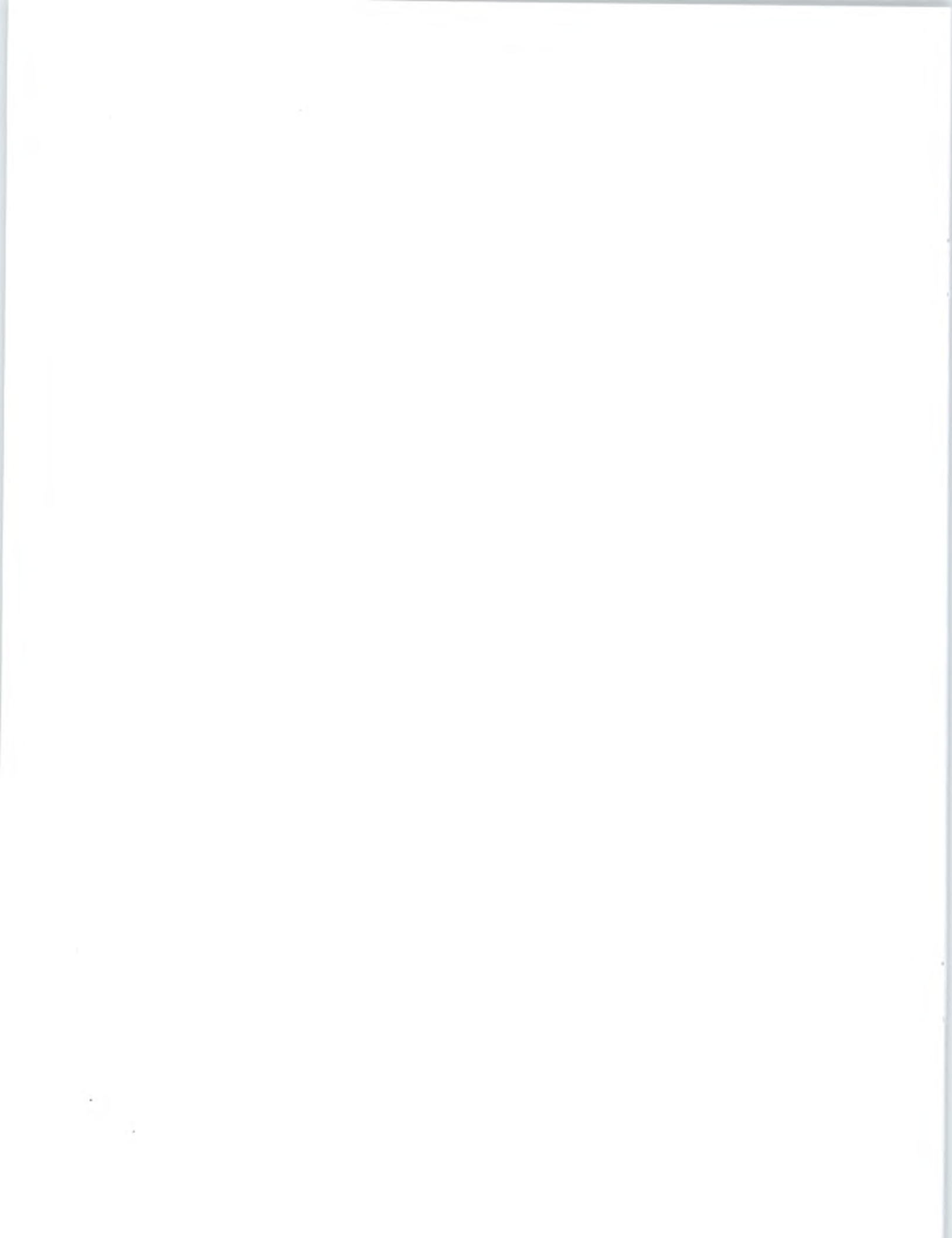
Dénombrement	Géologue	Géologue stagiaire	Géologue inactif	En défaut ¹
Début exercice	289	25	56	66
Radiations	57	1	-	-
Fin exercice	415	75	53	0

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Description	Géologue	Géologue stagiaire
Permis délivrés ²	152	63

¹ Membres inscrits en vertu de la Loi sur les géologues qui étaient en défaut de paiement.

² Incluant 8 changements de statut pour des géologues stagiaires auxquels un permis de géologue a été délivré.



Gosselin+Associés inc.

Comptables agréés

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2003

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2003

Sommaire

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	3
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	4
Évolution des actifs nets	5
Résultats	6
Notes complémentaires	7-9

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux Membres de
L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC au 31 mars 2003 et les états de l'évolution des actifs nets et des résultats de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme reçoit des cotisations de ses membres pour financer ses activités pour lesquelles il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante si elles ont toutes été comptabilisées. Par conséquent, notre vérification des produits de cette nature s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme, et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des cotisations reçues, du résultat net et des actifs nets.

À notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier si les cotisations mentionnées au paragraphe précédent ont toutes été comptabilisées, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gosselin & Associés inc.

Gosselin & Associés inc.
Comptables agréés

Montréal,

Le 1^{er} mai 2003

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2003

	2003 \$	2002 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	197 072	52 155
Placements – note 3	7 019	-
Taxes à la consommation à recevoir	-	316
Frais payés d'avance	3 475	2 555
	207 566	55 026
IMMOBILISATIONS – note 4	20 598	10 879
	<u>228 164</u>	<u>65 905</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs – note 5	29 158	3 486
Cotisations reportées – note 6	113 914	-
	<u>143 072</u>	<u>3 486</u>
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	20 598	10 879
NON AFFECTÉS	64 494	51 540
	85 092	62 419
	<u>228 164</u>	<u>65 905</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	Investis en immobi- lisations	Non affectés	Total 2003	Total 2002
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	10 879	51 540	62 419	-
Transfert d'un organisme	-	-	-	40 097
Excédent des produits sur les charges	-	12 954	12 954	11 443
Acquisition d'immobilisation	15 475	-	15 475	12 627
Amortissement	(5 756)	-	(5 756)	(1 748)
SOLDE À LA FIN	20 598	64 494	85 092	62 419

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003 (12 mois) \$	2002 (4 mois) \$
PRODUITS		
Cotisations des membres	170 833	61 661
Admissions	17 685	5 025
Levée de fonds	-	2 500
Ventes de Sceaux	6 451	-
Inscriptions	6 650	-
Intérêts	1 669	-
Autres	634	-
	<u>203 922</u>	<u>69 186</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	85 745	17 493
Contractuels	1 383	6 899
Télécommunications	2 616	1 055
Frais de formation	3 896	113
Acquisition d'immobilisations	15 475	12 627
Honoraires professionnels	1 250	2 100
Loyer, taxes et frais connexes	18 998	6 044
Papeterie et photocopies	10 593	2 595
Internet et téléphone	6 031	2 386
Messagerie	5 096	1 051
Assurances	1 701	261
Contributions	5 386	1 322
Frais bancaires	293	159
Déplacements et représentation	14 254	3 350
Frais de comités	316	-
Coût des produits	2 246	-
Communications et promotions	14 524	-
Frais de contrôle	313	-
Divers	852	288
	<u>190 968</u>	<u>57 743</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>12 954</u>	<u>11 443</u>

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2003

NOTE 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC est constitué selon le Code des professions du Québec depuis le 22 août 2001. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

NOTE 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables adoptées par l'organisme sont les suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites aux charges dans l'année de leur acquisition.

De plus, les immobilisations sont présentées au bilan au coût d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous.

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement linéaire	20 %
Équipement informatique	Amortissement linéaire	30 %
Logiciels	Amortissement linéaire	100 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 %

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2003

NOTE 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES(suite)

Actif net investi en immobilisations

L'actif net investi en immobilisations représente la valeur des immobilisations comprises dans l'actif. Cet actif net a été créé afin de pouvoir reconnaître comme charges les achats d'immobilisations effectués dans chaque exercice.

L'amortissement établi vient diminuer les immobilisations et l'actif net investi en immobilisations, et n'affecte donc que le bilan.

NOTE 3 PLACEMENTS

	2003	2002
	\$	\$
Wood Gundy		
Fonds mutuels et encaisse	7 019	-

NOTE 4 IMMOBILISATIONS

		2003		2002	
		Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
		\$	\$	\$	\$
de bureau	Mobilier et équipement	6 661	1 600	5 061	4 672
	Équipement informatique	19 266	4 853	14 413	6 046
	Logiciels	1 678	1 001	677	161
	Améliorations locatives	497	50	447	-
		28 102	7 504	20 598	10 879

NOTE 5 CRÉDITEURS

	2003	2002
	\$	\$
Frais courus	7 373	522
Salaires et charges sociales	5 192	1 514
Honoraires professionnels	1 200	1 450
Taxes à la consommation	15 393	-
	29 158	3 486

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2003

NOTE 6 COTISATIONS REPORTÉES

	2003	2002
	\$	\$
Cotisations perçues d'avance		
Membres	98 414	-
Stagiaires	8 100	-
Inactifs	7 400	-
	<u>113 914</u>	<u>-</u>

NOTE 7 ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'ordre s'est engagé en vertu d'un bail venant à échéance en novembre 2006. Les loyers minimaux futurs totalisent 71 540 \$ et comprennent les versements suivants pour les quatre prochains exercices :

	\$
2004	15 330
2005	15 330
2006	15 330
2007	10 220

NOTE 8 LES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car il ne fournissait pas d'information supplémentaire utile sur les activités de financement et d'investissement et sur les effets qui en découlent.

